



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 26 octobre 2017 — N° 285**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de souligner l'engagement bénévole de M. Denis Bouvette de la circonscription de Saint-Maurice.

---

M. Marceau (Rousseau) fait une déclaration afin de souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire du Club FADOQ Beaulac, ainsi que le 45<sup>e</sup> anniversaire du Club FADOQ Les Blés d'or Saint-Alexis et du Club FADOQ Saint-Lin-Laurentides.

---

M. Moreau (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Ernest Presseau pour son engagement dans la communauté de Châteauguay.

---

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'aide Personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides.

---

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation aux maladies neurologiques évolutives.

**26 octobre 2017**

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de l' Association des familles du Centre-Sud.

---

M. Bolduc (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter la Fromagerie P'tit Plaisir, lauréate d'un prix de la Sélection Caseus.

---

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de féliciter M. Philip Charbonneau, lauréat du prix Reconnaissance Roger-Pedneault.

---

M. Blais (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome.

---

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre-André Jacob pour ses 50 ans de carrière en tant que fleuriste.

---

À 9 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 heures.

---

26 octobre 2017

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel d'activités de la Commission sur les soins de fin de vie, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

(Dépôt n° 3745-20171026)

---

M. Heurtel, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dépose :

Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2018.

(Dépôt n° 3746-20171026)

---

Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Régie du logement.

(Dépôt n° 3747-20171026)

---

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 245 concernant l'indemnité de remplacement de revenu du travailleur et sur l'imputation de l'employeur en situation d'incarcération du travailleur, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 mai 2017 par M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

(Dépôt n° 3748-20171026)

26 octobre 2017

---

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, dépose :

Une lettre, en date du 23 octobre 2017, adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, par M. Philippe Couillard, premier ministre, l'informant de la nomination de Mme Monique Sauvé, députée de Fabre, de Mme Karine Vallières, députée de Richmond, de M. Richard Merlini, député de La Prairie, et de M. Michel Matte, député de Portneuf, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, et de la nomination de Mme Nicole Ménard, députée de Laporte et de M. Norbert Morin, député de Côte-du-Sud, à la fonction de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 3749-20171026)

M. Ouimet, premier vice-président, propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Bergeron (Verchères), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 25 octobre 2017, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 139, Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 3750-20171026)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

26 octobre 2017

---

**Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M. Pagé (Labelle), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au Directeur national de santé publique de se pencher sur les cas d'intoxications suite à la consommation de boissons à forte teneur en sucre et alcool, notamment chez les jeunes;

QUE la ministre de la Santé publique fasse rapport à l'Assemblée nationale quant aux conclusions et recommandations de son enquête dans les plus brefs délais.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, conjointement avec M. Turcotte (Saint-Jean), M. Roberge (Chambly), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire du réseau collégial;

QU'elle souligne la contribution des cégeps au développement économique, social et culturel du Québec;

QU'elle réitère l'importance des cégeps dans la formation de citoyennes et citoyens créatifs, innovants et engagés;

26 octobre 2017

---

QU'enfin, elle salue l'engagement et le travail accompli par toutes celles et ceux qui ont œuvré et qui œuvrent encore aujourd'hui dans nos cégeps.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Mme Lamarre (Taillon), conjointement avec M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant la prise en charge de davantage de patients par les médecins de famille; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Surprenant (Groulx), conjointement avec M. Charette (Deux-Montagnes), M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant la construction des voies réservées sur l'autoroute 15; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance;



26 octobre 2017

---

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics.

---

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite des auditions des trois Fonds de recherche du Québec; puis en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 3 novembre 2017, Mme Richard (Duplessis) s'adressera à M. Arcand, ministre responsable de la région de la Côte-Nord, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La Côte-Nord abandonnée par le gouvernement libéral ».

---

M. Gendron, troisième vice-président, entend les arguments sur la violation de droit ou de privilège soulevée le 24 octobre 2017 par M. Bérubé, leader de l'opposition officielle.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, dépose :

26 octobre 2017

---

Copie d'extraits du Téléjournal Grand Montréal de Radio-Canada et de TVA Nouvelles, en date du 18 octobre 2017, concernant l'interprétation de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

(Dépôt n° 3751-20171026)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'un document concernant sa plaidoirie sur la violation de droit ou de privilège soulevée par le leader de l'opposition officielle.

(Dépôt n° 3752-20171026)

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. Gendron, troisième vice-président, prend la question en délibéré.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, propose que le principe du projet de loi n° 134, Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 134 est adopté.

26 octobre 2017

---

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 134 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

---

M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, soit maintenant adopté.

---

À 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, soit maintenant adopté.

26 octobre 2017

---

À la fin de son intervention, M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, soit scindé en trois projets de loi : un premier intitulé Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption, comprenant les articles 1 à 22, 41, 43 à 46 et l'article 47 à l'exception des mots « , à l'exception des articles 28 à 32, 34, et 35, qui entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement »; un second intitulé Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du Bureau des enquêtes indépendantes, comprenant les articles 23 à 37 et l'article 47; un troisième intitulé Loi visant le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, comprenant les articles 38 à 40, 42 et l'article 47 à l'exception des mots « , à l'exception des articles 28 à 32, 34, et 35, qui entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement ».

---

À 16 heures, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 16 h 17.

26 octobre 2017

---

À 16 h 24, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de la motion de scission, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, prend la question en délibéré et suspend les travaux.

---

Les travaux reprennent à 17 h 45.

---

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La jurisprudence a établi de nombreux critères afin de déterminer la recevabilité des motions de scission au fil des ans. En se référant à ces critères, et à la lecture des dispositions du projet de loi, la présidence constate qu'il contient plus d'un principe. Cela dit, une fois ce constat fait, il reste à déterminer si la manière dont les articles sont répartis dans les différents projets de loi résultant de la scission en font des projets de loi distincts, cohérents en eux-mêmes et qui peuvent être considérés de manière autonome.

Pour que les projets de loi issus de la scission soient cohérents et puissent exister par eux-mêmes, les modalités liées à un principe contenues dans les nouveaux projets de loi doivent suivre le principe auquel elles appartiennent. Or, la motion de scission telle que rédigée prévoit le rattachement de l'article 39 au troisième projet de loi issu de la scission intitulé Loi visant le pouvoir du Directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs. Cet article constitue une modalité liée au Commissaire associé aux enquêtes, concept qui est rattaché au premier projet de loi issu de la scission qui concerne le Commissaire à la lutte contre la corruption. Il s'agit donc d'une modalité étrangère et incompatible avec le projet de loi issu de la scission dans lequel elle figure. En d'autres mots, une des modalités ne se trouve pas liée au principe duquel elle découle.

En conséquence, la motion de scission est déclarée irrecevable.

**26 octobre 2017**

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Spénard (Beauce-Nord).

---

#### **Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Villeneuve (Berthier) à M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « Les rapports d'inspections de la boucherie Richard Morin Incorporée tablettés ».

---

À 18 h 15, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 31 octobre 2017, à 13 h 40.

**26 octobre 2017**

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le jeudi 26 octobre 2017, à 14 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), le représentant du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur général des affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 130 Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**